

TARIF SOLIDAIRE

Cette année, nous mettons en place une tarification basée sur votre quotient familial. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des tarifs des activités ainsi que les modalités de calcul de votre quotient et de votre cotisation annuelle.

Tranches	Quotients	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
A	moins de 700	173	220	250	390	540
B	700 < Q < 1000	190	230	270	445	585
C	1000 < Q < 1500	220	250	287	490	640
D	Q > 1500	245	270	295	510	675

1) Calcul de votre quotient familial

Le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille selon la formule suivante :

Revenu fiscal de référence

(12 X Nombre de part fiscales)

= Quotient familial

2) Calcul de votre cotisation :

Exemples :

> Si votre quotient est égal à 980€

Pour vous inscrire à l'atelier théâtre qui est en catégorie 1, la cotisation demandée sera de 190 € + l'adhésion.

> Si vous souhaitez faire du chant le mercredi soir, activité en catégorie 3, la cotisation demandée sera de 270 € + l'adhésion.

Composition de la famille	Nbre de parts
Couple ou pers. isolée	2
Couple ou pers. isolée + 1 enfant	2,5
Couple ou pers. isolée + 2 enfants	3
Couple ou pers. isolée + 3 enfants	4

MECENAT POPULAIRE

Vous êtes sensibles à notre projet associatif d'éducation populaire et aux valeurs de mixité sociale, culturelle, générationnelle, **devenez membre donateur** des Tréteaux du Maine. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du montant de votre contribution.

Par exemple, un don de 50 € correspond à une contribution après réduction d'impôt de 16,50€. Contactez-nous pour plus d'informations.

Chant

débutants et avancés : mercredi de 19h00 à 21h00

CAT. 3

débutants : un lundi par mois de 19h00 à 21h00

CAT. 1



Lieu des cours

360 route de Sablé
72700 ROUILLON
(La Croix Georgette)

Bus : ligne 4 – Arrêt Saint Georges

Le Petit Conservatoire du Talent

Le Gros Coeur

CAT. 1

Tous Niveaux : deux jeudi par mois de 19h30 à 22h00

NOUVEAU !
CHANT CHORALE

Chansons engagées et militantes



Théâtre adultes

A Partir de Janvier - Tous Niveaux - Un lundi sur 2

La comédie à l'honneur cette année avec Feydeau !



CAT. 1

Développement personnel

débutants et initiés : un mardi par mois de 19h00 à 21h00

CAT. 2



Choisir plusieurs activités :

Deux activités = CAT. 4 Trois activités = CAT. 5

(SAUF pour deux activités CAT. 1, il sera demandé 90 € pour la deuxième activité : soit [1X CAT. 1] + 90 €

De même pour trois activités dont deux CAT. 1, le prix sera : CAT. 4 + 90 €)

Le talent c'est vivant !

INSCRIPTIONS SAISON 2017-2018

Reprise des activités le mercredi 20 septembre 2017

ADHESION A L'ASSOCIATION (obligatoire) : 15 €

OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE ?

1) PERIODES D'INSCRIPTION :

- **ANCIENS ELEVES : Jusqu'au 27 septembre 2017**

Vous procédez à votre inscription à votre retour en cours.

- **NOUVEAUX ELEVES : Portes ouvertes les mercredi 6 & 13 septembre 2017**

De 16h00 à 19h00, venez rencontrer votre professeur avec qui vous ferez connaissance et qui vous présentera le programme de l'activité. Vous pourrez procéder à votre inscription sur place.

Le cas échéant, si vous ne pouvez pas venir aux portes ouvertes, vous procédez par téléphone à votre inscription. Vous réglerez votre première cotisation et votre adhésion et apporterez les justificatifs demandés à votre premier cours

PRECISIONS

- Les frais d'inscription comportent l'adhésion obligatoire de 15 € à l'association Les Tréteaux du Maine et la cotisation annuelle pour l'activité choisie, et couvrent par ailleurs les frais d'assurance et les frais d'adhésion éventuels à la structure partenaire.

CAS PARTICULIERS

- Pour les couples : la 2nde personne du couple paie demi-tarif pour la cotisation (+ adh° de 15 € par personne)
- A partir du troisième membre du même foyer, la cotisation annuelle du troisième membre est divisée par trois (+ adh° de 15 par personne)

- **Le règlement se fait le jour de l'inscription.**
- **Pour le calcul de votre cotisation, merci de vous munir de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (montant pris en compte : revenu but global)**
- **Le règlement de l'adhésion se fait par paiement séparé de la cotisation**
- **L'adhésion à l'association vaut acceptation du règlement intérieur de l'activité pratiquée disponible sur le site internet du cours concerné ou sur simple demande auprès de l'association.**
- **L'encaissement de la cotisation peut être fractionné en 3 parts (encaissées en septembre/décembre/février)**
- **Suite à des problèmes passés sur des règlements non honorés, les élèves inscrits pour la première fois à une activité dans l'association et nés avant 1999, doivent s'acquitter des 2/3 de la cotisation au moment de l'inscription. Le dernier tiers est encaissé en février.**
- **Les chèques sont à mettre à l'ordre de : Les Tréteaux du Maine**